



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 8470

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 24 octobre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique intitulée « De la diplomation à l'emploi : pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire ». Concernant l'école élémentaire, l'étude préconise de recentrer la pédagogie, les horaires et les contenus des programmes sur la transmission des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et calculer) et l'apprentissage de la langue française. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

L'école primaire a pour ambition de donner à chaque enfant les clés du savoir et les repères de la société dans laquelle il grandit. Pour répondre au défi de la réussite pour tous, le ministre de l'éducation nationale a pour objectif de diviser par trois le nombre d'élèves en situation d'échec lourd et réduire de moitié le taux de redoublement. La nécessité de tracer un nouvel horizon pour l'école primaire s'impose et repose sur une nouvelle organisation du temps scolaire, sur de nouveaux programmes et sur la mise en place d'un nouveau système d'évaluation. Le projet des nouveaux programmes de l'école primaire a été rendu public le 20 février 2008. Ils ont justement pour objectifs de recentrer la pédagogie, les horaires et les enseignements sur la transmission des savoirs fondamentaux. Ils affirment tout d'abord clairement la finalité de l'école maternelle qui est de préparer à la maîtrise des apprentissages fondamentaux (lecture, écriture et calcul) tout en lui garantissant la spécificité de son approche. Pour l'école élémentaire, les nouveaux programmes mettent fortement l'accent sur les apprentissages fondamentaux : le français et les mathématiques. Pour ces deux disciplines, des progressions annuelles détaillées du CP au CM2 sont proposées. En français, le ministre de l'éducation nationale entend mettre l'accent sur un enseignement explicite de la grammaire, du vocabulaire et de l'orthographe du CP au CM2. On a inscrit de façon visible la récitation et la rédaction. Pour la lecture, la précision des objectifs indiqués dans les progressions conduira logiquement les enseignants à utiliser les méthodes qui ont fait leurs preuves. En mathématiques, les programmes sont organisés autour des quatre grands domaines reconnus internationalement (nombres et calcul, géométrie, grandeurs et mesures, organisation et gestion de données, c'est-à-dire utilisation de tableaux, de graphes). L'apprentissage des techniques opératoires est renforcé. On commence l'apprentissage de la multiplication et même de la division dès le cycle 2 et on va jusqu'à la multiplication de deux nombres décimaux et la division décimale au cycle 3. Le recours quotidien au calcul mental est exigé, la maîtrise de la règle de trois, le tracé des figures géométriques de base et le calcul de leurs aires sont des objectifs explicites. Le ministre de l'éducation nationale, comme il s'y était engagé, a transmis ce projet aux deux présidents des commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat afin que la représentation nationale soit consultée.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8470

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6454

Réponse publiée le : 25 mars 2008, page 2627